



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

DECLARATION DE LA FSU AU CSA ACADEMIQUE DU 24 JANVIER

Le 19 janvier une puissante mobilisation contre une réforme des retraites injuste a eu lieu. Plus de 80 000 personnes se sont mobilisées dans les rues de notre académie, parmi elles de très nombreux personnels de l'éducation. Tous les arguments donnés à tue-tête dans les médias par le gouvernement se heurtent à une réalité : oui, d'autres choix sont possibles pour financer les retraites bien loin du catastrophisme décrit par la majorité, à commencer par l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et l'augmentation généralisée des salaires.

Par leur mobilisation, les français veulent défendre un modèle de société : celui du temps de vivre, en profitant d'une retraite méritée en bonne santé. Ils réaffirment également leur attachement à un système de retraites par répartition, modèle solidaire et qui fait ses preuves. C'est pourquoi, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, continue d'exiger que le gouvernement renonce au report de l'âge légal à la retraite de 62 à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Nos organisations syndicales appellent les salarié-es de la Fonction publique à participer activement aux actions et initiatives organisées sur le territoire, y compris par la grève, et à la nouvelle journée de grèves et de manifestations le 31 janvier.

Dans le même esprit, elles appellent l'ensemble des personnels à préparer les assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Nous souhaitons vous alerter sur la situation très compliquée dans laquelle se trouvent nos collègues cadres UNSS. En effet, à cette rentrée de janvier 2023, la Direction nationale de l'UNSS a décidé seule d'un « accord cadre pour les transports UNSS » dans le but de sécuriser les finances de l'UNSS. Les éléments contractuels de cet accord, au-delà de la gabegie financière et écologique qu'ils entraîneront, vont considérablement impacter l'organisation des rencontres sportives et artistiques du sport scolaire. Selon les départements, le coût de nombre de trajets va être multiplié par deux, trois, voire parfois jusqu'à cinq. La raison n'est pas uniquement celle de l'augmentation du coût du carburant mais bien celle des conditions contractuelles validées par la Direction nationale UNSS ; par exemple le choix d'un forfait par zone et non plus par kilomètres parcourus. Au-delà de la lourdeur des démarches et de l'augmentation du coût, comment ne pas être scandalisé par le fait que certains bus pourront rouler « à vide », parfois sur une centaine de kilomètres car le transporteur ayant « emporté le marché » est domicilié à l'autre bout du département ? Au gaspillage indécemment d'argent, pour partie public rappelons le, s'ajoutera une empreinte carbone multipliée et irresponsable. Persister dans cette voie, c'est à très court terme, supprimer de nombreuses rencontres UNSS, cœur même du sport scolaire et mettre en danger son existence.

Nous souhaitons également vous interpeller à nouveau sur le fait que, tout comme les infirmières, les personnels sociaux de l'Education Nationale sont exclus du CTI avec la prime Ségur. Une injustice qui, malgré les augmentations salariales des dernières années, laisse les personnels sociaux de l'éducation nationale parmi les plus bas salaires de la fonction publique. Cela entraîne d'importantes difficultés de recrutement dans les trois services, pourtant essentiel dans l'accompagnement des élèves, des étudiants, des personnels et des familles.

Cette injustice rappelle également le manque de reconnaissance ressenti par ces personnels au sein de notre institution, ce qui impacte évidemment le bien être des agents au travail. C'est pourquoi le Snuasfp-Fsu appelle l'ensemble des assistantes sociales de la fonction publique à manifester le 2 février prochain à Paris.

Concernant les épreuves de spécialité du bac en mars, nous rappelons notre détermination à demander le report de ces épreuves en juin. En les maintenant en mars, le ministère empêche les professeurs d'enseigner les programmes de manière sereine et approfondie. En effet, ce calendrier contraint les élèves à mener de front leurs révisions et la finalisation de leur dossier Parcoursup. Il expose les établissements à la désorganisation des cours pendant la semaine où les candidats passeront leurs épreuves, alors que l'année scolaire sera loin d'être achevée. Il favorisera, de surcroît, l'absentéisme des élèves dès le mois de mars : l'épreuve du grand oral, dont les attendus sont très flous, ne suffira pas à mobiliser les élèves. L'épreuve de philosophie se trouvera donc isolée et les élèves ne pourront acquérir, au troisième trimestre, les apprentissages et les méthodes pourtant nécessaires à leur réussite dans l'enseignement supérieur. Ce calendrier, enfin, portera, un lourd préjudice à l'équité qu'un examen doit garantir, puisque les candidats, dans chacune de leur spécialité, devront composer sur deux sujets différents, pour des raisons d'organisation.

Concernant le collège, la saisine du Conseil Supérieur des programmes par le Ministre demandant une redéfinition des programmes de sciences et technologie au cycle 3 et du programme de technologie au cycle 4 rajoute de la colère dans les salles des profs des collèges. C'est pourquoi la FSU s'oppose fermement à la suppression de la technologie en Sixième et soutient la nécessité de toujours la faire apparaître en 6^e dans la répartition de la DHG comme le prévoient les textes réglementaires.

Revenons à l'ordre du jour. Celui-ci concerne en grande partie les indemnités pour mission particulière. Pour la FSU, les missions particulières constituent une charge de travail supplémentaire : elles doivent donc être prioritairement « reconnues » par l'attribution d'un allègement horaire du service d'enseignement. La FSU revendique que le montant de l'indemnité soit porté au niveau de la première HSA des professeurs agrégés et qu'il soit indexé sur la valeur du point d'indice. Nous tenons à rappeler que la répartition de ces IMP dans les établissements doit être présentée en conseil d'Administration, ce qui est trop rarement le cas dans notre académie. Nous tenons à rappeler aussi que ces indemnités portent préjudice à l'égalité salariale entre les

femmes et les hommes. En effet, l'analyse de la répartition des IMP est également révélatrice de leur caractère par nature inégalitaire : deux récentes études de la direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale révèlent que les IMP profitent surtout aux enseignants de sexe masculin. Plus le taux de l'IMP est important, plus la part d'attribution aux femmes est faible. Une enquête de la DEPP éclaire statistiquement ces analyses : d'une part, les femmes sont moins attributaires d'IMP, d'autre part, lorsqu'elles s'engagent dans ces missions, elles touchent un montant moyen inférieur de 35 % à celui des hommes. Au total alors qu'il y a 59,1 % de femmes dans le second degré, elles ne touchent que 49 % des montants distribués pour les IMP (soit plus de 10 points de moins !). L'égalité salariale est plus que jamais une urgence : la FSU exige l'éradication des inégalités de salaire et de carrière.